

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

No. _____

G/SECRET/HS96/48/Add.1

18 mars 2002

(02-1379)

Original: espagnol

MODIFICATIONS APPORTÉES AU SYSTÈME HARMONISÉ EN 1996

Liste CXLI - Panama

Communication de documents

Addendum

La Mission permanente du Panama a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 21 février 2002.

Conformément à ce qui était indiqué dans notre note MPP-OMC-02-048 du 15 février 2002 (G/L/518), qui vous était adressée et par laquelle le gouvernement panaméen demandait une dérogation (*waiver*) pour l'introduction des modifications apportées au SH en 1996, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, pour communication au Comité de l'accès aux marchés, les fichiers qui contiennent une partie des tables de concordance entre le Système harmonisé 1992 et le Système harmonisé 1996 qui restaient à communiquer en ce qui concerne les positions tarifaires inscrites par le Panama dans sa Liste de concessions. Pour les positions du tarif d'importation du Panama qui ne figurent pas sur la Liste, les taux consolidés restent de 40 pour cent à 30 pour cent pour cinq ans.

Si aucune objection n'est notifiée au Secrétariat dans un délai de 90 jours à compter de la date du présent document, les modifications apportées à la Liste CXLI - Panama seront considérées comme approuvées et seront officiellement certifiées.

Des exemplaires des documents mentionnés ci-dessus sont disponibles sur support papier ou électronique (en espagnol seulement) à la Division de l'accès aux marchés (Mme D. Wood, bureau n° 3142).
